



 CHU Dijon Bourgogne

TCEO1

Syllabus

Troisième cycle
des études odontologiques 1
(6e année - cycle court)

Cours magistraux 

Enseignements dirigés 

Année universitaire 2021/2022

LA FACULTÉ D'ODONTOLOGIE

Ses locaux sont situés 7 avenue de la Forêt de Haye - BP 20199, 54505 Vandœuvre-lès-Nancy.

L'U.F.R. d'Odontologie fait partie de l'Université Lorraine dont le siège est situé 34 cours Léopold - 54052 Nancy cedex et dont le Président est Pierre MUTZENHARDT. Elle est intégrée au sein du Collégium Santé (Faculté de Médecine, Maïeutique et métiers de la Santé, Faculté d'Odontologie, Faculté de Pharmacie, Faculté du Sport, Département STAPS, Département PASS-L.AS) dont le siège est situé 7 avenue de la Forêt de Haye - BP 20199, 54505 Vandœuvre-lès-Nancy et dont l'administrateur provisoire est Bruno CHENUÉL.

Elle est dirigée par un Doyen, le Pr Jean-Marc MARTRETTE, trois Vice-doyens, Dr Céline CLÉMENT, Dr Anne-Sophie VAILLANT et Dr Rémy BALTHAZARD, et un Conseil élu.

LE SERVICE D'ODONTOLOGIE DU CHRU DE NANCY

Le service d'Odontologie forme, avec l'Unité de Formation et de Recherche, le Centre de Soins, d'Enseignement et de Recherche Dentaires du CHRU.

Ce service est constitué d'unités fonctionnelles et dirigé par un Chef de Service : le Pr Éric MORTIER.

Hôpitaux de Brabois et Brabois Enfants (Vandoeuvre-lès-Nancy) :

- . Brabois Adultes (polyclinique adulte + polyclinique pédiatrique)
- . Brabois Pédiatrie (polyclinique pédiatrique)

Heydenreich (Nancy) :

- . SAS (Secteur Accueil Santé : Accueil des urgences et premières consultations)
- . Odontologie Conservatrice-Endodontie/ Chirurgie Buccale
- . Parodontologie/Prothèse/Implantologie
- . Orthopédie Dento Faciale

D'autres centres odontologiques extérieurs au CHRU accueillent les étudiants de TCCEO1. Ces centres fonctionnent sous convention avec la Faculté d'Odontologie.

- Brabois Adultes (polyclinique adulte) à Vandoeuvre-lès-Nancy
- Brabois Pédiatrie (polyclinique pédiatrique) + Brabois Enfants à Vandoeuvre-lès-Nancy
- ~~Institut Lorrain de Cancérologie (ICL) (polyclinique + prothèses maxillofaciales)~~
- Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville (polyclinique) / Hôpital militaire LEGUEST à Metz
- CHU de Dijon (temps plein, stage actif pouvant être compris)
- CH Émile Durkheim à Épinal

LES ÉTUDES EN ODONTOLOGIE

Leur durée est de 6 ans (décret n° 2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ; arrêté du 25 janvier 2021 fixant le nombre d'étudiants de première année commune aux études de santé autorisés à poursuivre leurs études en médecine, odontologie, pharmacie et maïeutique à la rentrée universitaire 2021-2022 ; arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire + arrêté du 12 juin 2018 modifié par l'arrêté du 22 décembre 2020 relatifs au service sanitaire pour les étudiants en santé).

Les études en vue du diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire se composent de trois cycles :

[CYCLE 1] Le diplôme de formation générale en sciences odontologiques sanctionne le premier cycle ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence. Les deux premiers semestres correspondent à la première année commune aux études de santé, organisée par l'arrêté du 28 octobre 2009.

[CYCLE 2] Le diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques, sanctionne le deuxième cycle ; il comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

[CYCLE 3] Le troisième cycle comporte :

- Soit un **cycle court** de deux semestres de formation au-delà du diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques.
- Soit un **cycle long**, en application des dispositions de l'article L.634-1 du code de l'éducation, de six à huit semestres de formation pour les étudiants reçus au concours de l'internat en odontologie.

Pour obtenir le diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire à l'issue du troisième cycle court cité ci-dessus, les étudiants doivent avoir validé les enseignements correspondants et avoir soutenu leur thèse.

A l'issue du 3ème cycle long (Internat - 3 ou 4 ans), les étudiants obtiennent le DES - ODF (Diplôme d'Etudes Supérieures en Orthopédie Dento-Faciale), ou le DES - MBD (Diplôme d'Etudes Supérieures de Médecine Bucco-Dentaire), ou le DES - CO (Diplôme d'Etudes Supérieures de Chirurgie Orale) et après soutenance de la thèse, le diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire.

La thèse peut être soutenue après validation du deuxième semestre dans les fonctions d'Interne.

Chaque année, des aménagements pédagogiques sont mis en place par les membres de la commission des enseignements de la faculté et les représentants étudiants impliqués afin de

TCCEO1

favoriser une mise en adéquation avec les recommandations de l'ADEE (*Association for Dental Education in Europe*) suivant « Le diplômé européen en médecine bucco-dentaire » (« The Graduating European Dentist GED »), version réactualisée en 2019 du texte de l'ADEE « Profil et Compétences du chirurgien-dentiste européen ».

Ces éléments consultables sur : <https://adee.org/taskforce/le-diplômé-européen-en-médecine-bucco-dentaire>.

MASTERS SCIENCES DE LA VIE ET DE LA SANTÉ

Pour tout renseignement concernant les MASTERS S.V.S. s'adresser directement au service de Scolarité de la Faculté d'Odontologie.

Les informations globales pour tous nos étudiants en santé sur les trois masters (modalités d'inscription, pré-requis,..) sont accessibles sur :

<http://medecine.univ-lorraine.fr/fr/formations-initiales/licence-master/fr#Master%20Santé>

Livret de l'étudiant en ingénierie de la santé 2020-2021



MASTER SANTÉ

Intitulés des parcours types de formation

- Un M1 Santé unique, commun en préalable à tous les parcours de M2
- Un M2 Santé différencié en 2 parcours :
 - Autonomie et Résilience : Ressources et Réseaux (A3R)
 - Médecine légale, Victimologie, Archéothanatologie, Criminalistique (MEDCRIM)

Publics attendus

En formation initiale :

- Titulaires de L3 ou d'un diplôme équivalent avec étude du dossier pour la validation des équivalences et des acquis nationaux et internationaux (Licences Sciences pour la Santé, STAPS,

TCCEO1

Sciences de la Vie, Physique, Psychologie, Sociologie, Philosophie, Archéologie, Droit, DE paramédicaux)

- Diplômés des instituts de formations paramédicales et sociales ayant le grade de licence

Objectifs de la formation

- Le M2 A3R forme aux nouveaux métiers de l'ingénierie et de la coordination des services pour l'autonomie ; création d'entreprise (secteurs: paramédical libéral, *silver* économie, R&D technologique, équipement, services d'aide à la personne et de maintien à domicile), chef de projet ou conseiller (structures d'accueil spécialisées, centres de rééducation/réadaptation, organismes d'aide aux personnes dépendantes, administrations et collectivités, compagnies d'assurances), secteur associatif sanitaire et social.
- Le M2 MEDCRIM offre aux apprenants les aptitudes et les acquis nécessaires pour développer des compétences, des expertises et des connaissances dans les domaines de la criminalistique, des sciences forensiques ou de la victimologie.

Compétences communes à l'ensemble des parcours types de cette formation

Mettre en œuvre une méthodologie de recherche en santé et l'adapter aux situations rencontrées	Niveau 4/4
Évaluer les différents paramètres pouvant impacter la santé et l'autonomie	Niveau 3/4
Mobiliser les ressources socio-économiques réglementaires et juridiques en situation dans le champ de la santé humaine	Niveau 3/4
Évaluer les dimensions bio-psycho-sociales et environnementales de l'état de santé d'un individu ou d'une communauté	Niveau 4/4
Assurer la veille scientifique, la communication et la valorisation d'un projet ou d'une action de santé	Niveau 3/4

Volume du socle de compétences commun aux différents parcours types : 60 ECTS (100% en M1)

Activités intégratrices en cours et fin de formation

- Projet tuteuré ou stage d'initiation à la recherche en M1
- (Auto)Évaluation des compétences spécifiques au moyen d'une grille critériée portant sur des points précis à développer
- Études de cas et mises en situation au programme de différentes UE de M1 et des parcours de M2
- Accompagnement des étudiants au long de leurs projets professionnels et soutenance devant des professionnels

Effectifs (plafonds indiqués pour la première année de fonctionnement) :

- 36 étudiants en M1
- 18 étudiants dans chaque parcours en M2

Organisation de la formation

Schéma de la formation

Articulé par des UE capitalisables accessibles aussi aux étudiants de M2 et comptant chacune pour 6 ECTS, l'enseignement du M1 Santé développe un socle transdisciplinaire visant à la fois à décrire les différentes dimensions interdépendantes de la santé (semestre 7) et à dispenser les linéaments des parcours de M2 (semestre 8). La santé est présentée dans sa dimension systémique (UE702) et située dans son contexte anthropologique en montrant son ancrage sociétal et culturel (UE704). Elle est également précisée en fonction des déterminants environnementaux (UE703), tout en octroyant aux apprenants les principes méthodologiques nécessaires à la recherche en santé (UE701) et en les initiant aux nouvelles technologies de simulation en santé pour améliorer/humaniser les relations entre patients et professionnels (UE705).

Le semestre 8 complète cette présentation en proposant une introduction aux différents et par un projet ou un stage d'initiation à la recherche en santé.

UE 701	Methodologie de recherche et ingénierie de projet en santé 6 ECTS – Responsable : Pr. Thierry OSTER	Semestre 7 125,4 HETD
UE 702	Physiopathologie : décompensation des systèmes 6 ECTS – Responsable : Pr. Bruno CHENUÉL	
UE 703	Environnement et santé 6 ECTS – Responsable : Pr. Frédéric JORAND	
UE 704	Anthropologie, prévention et santé 6 ECTS – Responsable : Dr Pascal VIPARD	
UE 705	Nouvelles technologies en santé 6 ECTS – Responsable : Pr. Stéphane ZUILY	
UE 801	Maladies chroniques, vieillissement, impact sur l'autonomie 6 ECTS – Responsable : Dr Catherine MALAPLATE-ARMAND	Semestre 8 110 HETD + Projet de 4 à 6 semaines
UE 802	Droit, Responsabilité, Déontologie et Médecine Légale 6 ECTS – Responsable : Dr Laurent MARTRILLE	
UE 803	Architecture, cadre de vie et santé 6 ECTS – Responsable : Dr Eric VION	
UE 804	Santé mentale : déterminants et actions 6 ECTS – Responsable : Pr. Bernard KABUTH + CUISIM	
UE 805	Projet tuteuré / stage d'initiation à la recherche 6 ECTS – Responsables : Bernard KABUTH & Thierry OSTER	

Description des parcours de M2

M2 autonomie et résilience : ressources et réseaux (a3r)

Le parcours A3R traite de la question de l'autonomie dans le cadre du vieillissement, priorité affirmée par l'Université de Lorraine, et du handicap, en faveur duquel l'UL affiche sa volonté de développer les actions et les formations (séance du CA du 3 février 2015). Le M2 A3R s'adresse en particulier aux professionnels des secteurs sanitaire et social (infirmiers, ergonomes, psychologues, travailleurs sociaux) et des secteurs de services (domotique, équipement et appareillage, *silver* économie), désireux de réactualiser ou d'acquérir des compétences dans le domaine du maintien de l'autonomie. Il est ouvert en formation initiale aux titulaires du M1 Santé et d'autres M1 dans les domaines connexes (psychologie, ingénierie de la santé, activités physiques et sportives), en alternance par contrat professionnel, ainsi qu'en formation continue par la validation des acquis (VAE et VAPP) ou par capitalisation. Le volume horaire de la formation, accordant une part prépondérante au travail asynchrone afin de minimiser les enseignements présentiels, a été ajusté pour permettre aux professionnels de concilier leur activité et la reprise des études.

Compétences spécifiques

- Établir un diagnostic global de situation dans laquelle une autonomie est menacée
- Concevoir un projet d'action acceptable en faveur du maintien de l'autonomie sur le lieu de vie en conditions de bien-être optimales
- Mener un projet de maintien de l'autonomie auprès de bénéficiaires ou de collectivités
- Mailler les expertises professionnelles au service de l'autonomie

- Innover et entreprendre dans le domaine de l'autonomie

UE 901	Résilience et déterminants psychosociaux de l'autonomie 3 ECTS – Responsables : Pr. F. LEMETAYER & Pr. M. BATT	Semestre 9 134 HETD
UE 902	Ingénierie et gestion de projet 3 ECTS – Responsables : Pr. Jérôme DINET +IR Paraméd ARS	
UE 903	Dispositifs et innovation 3 ECTS – Responsables : Dr H. LEVILAIN & Dr R. MAGRO	
UE 904	Développement entrepreneurial 3 ECTS – Responsable : Nicolas BASTIEN (+ PEEL)	
UE 905	Economie et réseaux pour l'autonomie en santé 3 ECTS – Responsable : économie de la santé + prof.	
UE 1001	Habitat et santé * 3 ECTS – Responsable : Pr. Eric VION	Semestre 10 100,7 HETD
UE 1002	Habitat intelligent, e-santé et outils d'assistance * 3 ECTS – Responsables : Dr Olivier HABERT (+ Pharmacoest +S. PINEL)	
UE 1003	Diversité et communication 3 ECTS – Responsables : Dr S. LEYMARIE (+MDPH) & Dr E. SIMON	
UE 1004	Prévention et éducation pour le "bien-vieillir" 3 ECTS – Responsables : Dr. V. MONFORT (+MemoSim +F. Guillemin	
UE 1005	Sociétés et cultures de santé 3 ECTS – Responsable : Catherine MATHIS-BUTIN	
UE 1010	Projet – mémoire (pouvant s'appuyer sur un stage de 2 à 6 mois) 30 ECTS	

Secteurs d'activités : secteurs associatif sanitaire et social, privé et public, paramédical libéral, silver économie, R&D technologique, équipement et appareillage, services d'aide à la personne et de maintien à domicile.

Types d'emplois accessibles : chef d'équipe ou de projet, conseiller, chargé de développement, en organismes d'aide aux personnes dépendantes, structures d'accueil d'hébergement spécialisées, centres de rééducation/réadaptation, établissements hospitaliers, maisons pluridisciplinaires de santé, sociétés d'assurances, administrations et collectivités.

M2 médecine légale, victimologie, archéothanatologie, criminalistique (MEDCRIM)

Le parcours M2 MEDCRIM du Master Santé prépare, en formation initiale et en formation continue : (i) aux métiers en lien avec la médecine légale : médecin légiste, odontologue médico-légal, expert médical, toxicologue, biologistes, (ii) aux métiers en lien avec la criminalistique : préparation aux concours de la police technique et scientifique, techniciens de scène de crime, officier de police judiciaire, magistrats, juristes, avocats, archéologues et anthropologues désirant participer aux expertises judiciaires, et (iii) ceux de la victimologie : psychologue, psychiatre, personnels d'associations d'aide aux victimes, éducateurs. Ce parcours est ouvert en formation initiale aux titulaires du M1 Santé et d'autres M1 dans les domaines connexes (archéologie, anthropologie, droit pénal), ainsi qu'en formation continue par la validation des acquis (VAE et VAPP) ou par capitalisation.

Compétences spécifiques

- Intégrer les règles de la procédure pénale en matière criminelle ou délictuelle,
- Adopter les principes de la médecine légale et de la toxicologie médico-légale,

TCCEO1

- Mettre en œuvre les principes de la gestion d'une scène d'infraction dans un cadre médico-légal,
- Mettre en place des actions de victimologie,
- Appliquer les méthodologies de l'archéologie et de l'anthropologie dans les enquêtes criminelles.

UE 911	Justice, procédure pénale 4 ECTS – Responsable : Pr. Bruno PY	} Semestre 9 220 HETD
UE 912	Techniques d'investigation criminelle (terrain et laboratoire) 6 ECTS – Responsable : Dr Laurent MARTRILLE (+ IRCGN)	
UE 913	Médecine légale et expertises médico-légales 3 ECTS – Responsable : Dr Laurent MARTRILLE	
UE 914	Expertise et victimologie en santé * 6 ECTS – Responsable : Pr. Bernard KABUTH	
UE 915	Toxicologie médico-légale 3 ECTS – Responsable : Dr Nicolas GAMBIER	
UE 916	Archéologie Thanatologie 4 ECTS – Responsable : Dr Pascal VIPARD	
UE 917	Anthropologie biologique et médico-légale 4 ECTS – Responsable : Dr Laurent MARTRILLE (+ INRAP)	
UE 1001	Projet de recherche s'appuyant sur un stage de 2 à 6 mois 30 ECTS	} Semestre 10

Types d'emplois accessibles : le master MEDCRIM offre aux apprenants les aptitudes et les acquis nécessaires pour développer des compétences, des expertises et des connaissances dans les domaines de la criminalistique, des sciences forensiques ou de la victimologie, en rapport avec les métiers ou champs de compétences suivants :

Médecine légale, médecins biologues, radiologues, toxicologues, odontologie, anthropologie et archéologie, métiers de la police et de la police technique et scientifique, professionnels d'associations d'aide aux victimes (juristes, psychologues, assistants sociaux), infirmiers de médecine légale, avocats, magistrats, membres d'organisation non-gouvernementales, balisticiens

Organisation pédagogique

Organisation spécifique mise en place si différente des dispositifs généraux

- possibilité d'ouvrir en alternance (contrats professionnels) ces parcours sur le M1+M2 dès 2018
- offrir à des salariés la possibilité de suivre tout ou partie des UE de ce master Santé par la voie de la formation continue
- hybridation progressive des enseignements, notamment de M1, favorisant la reprise d'études et le changement de filière

Volume horaire étudiant présentiel de la formation

M1 Santé : 240 h

M2 Santé-A3R : 200 h

M2 Santé-MEDCRIM : 200 h

Part du volume horaire étudiant (% du total) donnée en langue(s) étrangère(s) : 0%

TCCEO1

Lieux de la formation :

M1 : UFR Médecine NANCY

M2 Santé-A3R : UFR SciFA METZ

M2 Santé-MEDCRIM : UFR Médecine NANCY

Contact : Aurélien Barthélémy : aurelien.barthelemy@univ-lorraine.fr

PARTENARIATS

Internationalisation des formations

L'ouverture internationale, déjà effective pour les stages et projets des étudiants, sera poursuivie dans l'objectif de partager la formation avec d'autres établissements de la Grande Région transfrontalière par l'intermédiaire de l'UniGR.

LE SERVICE SANITAIRE DES ÉTUDIANTS EN SANTÉ (SSES)

Responsable pédagogique : Céline CLÉMENT

« Le décret et l'arrêté instaurant le service sanitaire pour tous les étudiants en santé ont été publiés le 13 juin 2018 au Journal officiel.

Engagement du Président de la République, le service sanitaire traduit la volonté du Gouvernement de placer la prévention au cœur de son action. Cela, avec un double objectif : initier à la prévention primaire ceux qui seront les professionnels de santé de demain et leur permettre d'intervenir sur le terrain, auprès de la population, notamment les jeunes, pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Concrètement, les interventions de prévention conduites par les étudiants dans le cadre du service sanitaire privilégieront les thématiques relevant d'enjeux prioritaires de prévention et promotion de la santé : alimentation, activité physique, addictions, santé sexuelle. En effet, la fréquence des comportements à risque reste élevée en France, en particulier chez les jeunes et les publics les plus fragiles socialement, moins informés des attitudes bénéfiques à la santé.

Ainsi, les étudiants du service sanitaire pourront par exemple se rendre en établissement scolaire ou en université ou au sein d'associations pour sensibiliser aux dangers de l'abus d'alcool ou à la prévention des maladies/infections sexuellement transmissibles. »

(Communiqué de presse du 15 juin 2018 – Agnès BUZYN, Ministre des Solidarités et de la Santé et Frédérique VIDAL, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation).

Les objectifs de formation du service sanitaire sont :

- initier les étudiants aux enjeux de la promotion de la santé et de la prévention primaire définie par l'Organisation mondiale de la santé comme l'ensemble des actes mis en œuvre dans l'objectif de réduire l'incidence d'une maladie ou d'un problème de santé par la diminution des causes et des facteurs de risque ;
- permettre la réalisation d'actions concrètes de prévention primaire et de promotion de la santé participant à la politique de prévention et de lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé mise en place par la stratégie nationale de santé ; exceptionnellement, ces actions peuvent inclure, après formation spécifique préalable, la participation encadrée à des actions de dépistage ;
- favoriser l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité lors des formations suivies et des actions réalisées ;
- intégrer la prévention dans les pratiques des professionnels de santé. (Art 1^{er} de l'arrêté du 12 juin 2018)

Le service sanitaire tel que défini à l'article D. 4071-2 du code de la santé publique, est d'une durée totale de six semaines à temps plein, sans nécessité de continuité entre celles-ci dont la moitié est consacrée à la réalisation de l'action concrète. Cette durée comprend la durée de la formation théorique des étudiants à la prévention, celle du travail personnel de l'étudiant, celle de la préparation de l'action de prévention, ainsi que celle de la réalisation

de l'action et de son évaluation en fonction des spécificités de chaque cursus et des terrains où est effectuée l'action. Les temps composant le service sanitaire peuvent être répartis sur deux années consécutives de chacune des formations décrites par les arrêtés susvisés sans toutefois excéder la fin du deuxième cycle pour les étudiants en médecine, pharmacie, maïeutique, odontologie. Des dérogations à cette continuité peuvent être mises en œuvre par les établissements organisant le service sanitaire dans le cadre d'un projet pédagogique particulier qui le nécessite. (Art 4 de l'arrêté du 12 juin 2018)

Les actions de prévention se déroulent notamment dans les lieux suivants :

- établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur, ainsi que centres de formation militaire ;
- établissements de santé et médico-sociaux, notamment établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, maisons de santé et centres de santé ;
- structures d'accompagnement social notamment crèches, centres de protection maternelle et infantile, centres d'hébergement et de réinsertion sociale ;
- structures associatives ;
- entreprises ;
- administrations ;
- organismes du ministère de la défense ;
- lieux de prise en charge judiciaire et de privation de liberté.

Elles sont réalisées prioritairement auprès de publics relevant de dispositifs d'éducation prioritaire et dans les territoires où l'amélioration de l'accès aux soins est une nécessité. (Art 7 de l'arrêté du 12 juin 2018)

L'action concrète du service sanitaire est réalisée dans les années de formation suivantes :

- première année du diplôme de formation approfondie en sciences maïeutiques ;
- troisième année du diplôme de formation générale en sciences médicales ;
- **première année du diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques ;**
- deuxième année du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques ;
- deuxième année de formation en sciences infirmières ;
- deuxième année de formation en masso-kinésithérapie.

(Art 14 de l'arrêté du 12 juin 2018)

Le remboursement (des frais de déplacement) est effectué, sur justificatif, par l'établissement d'inscription pour les étudiants en médecine et **par le centre hospitalier universitaire de rattachement pour les étudiants en pharmacie, odontologie et maïeutique**. Les universités et les centres hospitaliers universitaires concernés reçoivent des fonds correspondant sur des crédits d'assurance maladie.

Texte en vigueur : Arrêté du 22 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 12 juin 2018 modifié relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé, consultable sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042731332?r=uX8PlcGJAT>

Le service sanitaire des étudiants en santé, c'est quoi ?

<https://www.ars.sante.fr/le-service-sanitaire-des-etudiants-en-sante>

<https://www.grand-est.ars.sante.fr/deploiement-du-service-sanitaire-pour-les-etudiants-en-sante>

Je suis étudiant, je recherche un stage service sanitaire /je souhaite accueillir des stagiaires en service sanitaire au sein de ma structure :

<https://www.grand-est.ars.sante.fr/service-sanitaire-des-etudiants-en-sante-2>

<https://service-sanitaire-grand-est.fr/>

STAGES CLINIQUES

Professeur Éric MORTIER

Chef du Service d'Odontologie du CHU de Nancy

Quelques conseils pratiques

Lors de la rentrée hospitalo-universitaire, chaque sous-section clinique fournit les directives qui sont propres à son fonctionnement :

- – Odontologie Pédiatrique – Docteur Stéphanie JAGER
- – Orthopédie Dento-Faciale – Docteur Bart VANDE VANNET
- – Prévention – Epidémiologie - Economie de la Santé - Odontologie Légale – Docteur Céline CLÉMENT
- – Parodontologie – Professeur Catherine BISSON
- – Chirurgie Buccale/Pathologie – Docteur Julie GUILLET-THIBAUT
- – Sciences Biologiques – Docteur Kazutoyo YASUKAWA
- – Odontologie Conservatrice – Professeur Éric MORTIER
- – Prothèses – Docteur Pascal DE MARCH
- – Sciences Anatomiques – Professeur Catherine STRAZIELLE

→ Ouverture des cliniques :

2 périodes dans la journée :

- 08h30 - 12h30
- 13h30 - 17h30

☞ Durant l'année universitaire, l'assiduité aux enseignements dirigés, pratiques et cliniques **est obligatoire : aucun retard non motivé ne sera toléré.**

Toute absence doit être signalée immédiatement à l'administration et aux responsables de sous-section.

- * En cas de **maladie**, faire établir par votre médecin un arrêt de travail qui doit être adressé dans les **48 heures** à la Direction des Affaires Médicales – bureau n° 5 du CHU, qui est désormais votre employeur.
- * Pour les **accidents du travail** : (AES, etc...) prendre immédiatement contact avec la Direction des Affaires Médicales – bureau n° 5.

Les absences et les retards non motivés des étudiants sont comptabilisés par année universitaire.

- Trois retards (de 1 à 15 minutes) dans l'année équivalent à une absence.
- Tout retard de plus de 15 minutes sera comptabilisé comme une absence.

- Pour les enseignements obligatoires, trois absences non motivées pourront entraîner l'interdiction, par l'enseignant de la matière, pour l'étudiant de se présenter à l'épreuve.

Trois absences cliniques non motivées par année entraînent l'invalidation du stage hospitalier. *Après validation du stage, toute absence non justifiée sera reportée sur l'année universitaire suivante.*

En ce qui concerne les absences à un examen :

- pour une absence motivée : autorisation systématique de se présenter à la session de compensation
- pour une absence non motivée : la défaillance à la première session ne peut avoir pour effet d'empêcher l'étudiant de se présenter à la deuxième session. Celle-ci est ouverte de plein droit dès lors que les modalités propres aux épreuves le permettent.

☞ **Règles d'hygiène et d'asepsie :**

Il est impératif que les étudiants se présentent en clinique en tenue correcte à savoir :

- * casaque manches courtes, pantalon, et chaussures propres dédiées à la clinique
- * port **obligatoire** de lunettes, masques et gants
- * vaccinations à jour**
- * port du short ou bermuda, chaussures ouvertes interdits
- * cheveux longs attachés
- * pour les garçons, rasage effectué

**** Les étudiants doivent justifier qu'ils remplissent les conditions exigées par l'article L.10 du code de la santé publique.**

*« Tout élève ou étudiant d'un établissement préparant à l'exercice des professions médicales et des autres professions de santé dont la liste est déterminée par arrêté du ministre chargé de la santé, qui est soumis à l'obligation d'effectuer une part de ses études dans un établissement ou organisme public ou privé de prévention ou de soins, doit être immunisé contre l'hépatite B, la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite [*vaccinations obligatoires*] »*

Article L3111-4 du Code de la Santé publique

<http://www.chru-nancy.fr/index.php/vaccination-anti-covid-pour-les-professionnels-de-sante>

https://www.has-sante.fr/jcms/p_3178533/fr/vaccination-dans-le-cadre-de-la-covid-19

☞ La Procédure à suivre en cas d'accident exposant au sang est affichée dans chaque secteur département hospitalier.

☞ A noter qu'une **assistante sociale** peut vous aider au Service Interuniversitaire de Médecine Préventive – 6 rue Callot à Vandoeuvre 54500.
Tél. 03.8368.52.02 ou 03.83.68.52.00.

☞ Horaires d'ouverture des secrétariats : 8h30 / 11h30 – 13h30 / 16h30

☞ Coordonnés Comité BASE (Bienveillance, Accompagnement, Suivi des Etudiants)

COMITÉ DE SOUTIEN (BASE)

En cas de difficultés impactant vos études (méthode de travail, perte de motivation, difficultés sociales ou financières, etc...) quelle que soit la nature des problèmes rencontrés, n'attendez pas pour **solliciter un soutien**. CONFIDENTIALITÉ GARANTIE.

Vous pouvez contacter le **Comité BASE** (Bienveillance Accompagnement et Suivi des Etudiants) :
medecine-base-etu@univ-lorraine.fr

SOS AMIN

En cas de détresse morale : sos@lamin.fr

SOS AMIN, comment ça marche ?

- Vous ne vous sentez pas bien ? Vous pouvez nous contacter en nous envoyant un mail à sos@lamin.fr
- Nous vous rappelons rapidement au numéro de téléphone que vous nous avez laissé. Nous vous écoutons et conseillons.
- Si vous en ressentez le besoin, nous pouvons vous proposer :
 1. Une prise en charge par un psychiatre libéral ou hospitalier selon votre choix (par des praticiens volontaires au courant du dispositif)
 2. Une consultation aux urgences psychiatriques du CHU. Le dossier peut être administrativement anonymisé et ne dépend pas du CHU (dossier CPN avec accès restreint, pas de trace sur DxCare)
 3. Un accompagnement dans vos démarches
 4. Un retour auprès du service par vos représentants si vous le voulez (via la CME, la COPS ou conseil de gestion...), dans la défense de vos intérêts et pour améliorer nos conditions de travail.
 5. Un lien avec la médecine du travail si nécessaire
- Deux possibilités :
 1. Le psychiatre vous contacte directement
 2. Nous vous donnons les coordonnées d'un ou plusieurs psychiatres pour prendre un rendez-vous rapide.

Pendant la crise sanitaire liée au Covid-19, différentes structures sont présentes et qualifiées pour vous venir en aide :

Je suis étudiant en santé en difficulté pendant la crise :

 <p>Je suis interne : SOS AMIN sos@lamin.fr + Facebook</p> <p>écoute, orientation par téléphone par des internes de psy volontaires</p>	 <p>Je suis externe : dispositif BASE medecine-base-etu@univ-lorraine.fr</p> <p>écoute, orientation en toute confidentialité</p>
--	---

On m'oriente selon mes besoins vers une des structures suivantes :

 <p>CUMP - Cellule d'urgence COVID - Professionnels de santé mentale spécialisés en gestion de crise</p> <p>54 : 03 83 85 11 11 57 : 03 87 68 16 68 88 : 03 29 37 78 18</p>	 <p>UAUP en cas d'urgence - Urgences psychiatriques de Nancy - 7j/7 24h/24 - Psychiatre + IDE</p> <p>03 83 85 12 56 ou sur place au SAU</p>	 <p>Centre Pierre JANET - Consultation à distance - Psychotrauma lié au COVID</p> <p>03 72 74 83 63 ou cpj-consultation@univ-lorraine.fr</p>	 <p>Suivi en libéral - Facilité d'accès (créneaux dédiés) - Sur RDV - Premières consultations gratuites - Professionnels volontaires</p>
---	---	---	--

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS TCEO1

Programme des cours sur le portail de l'Université de Lorraine

→ Définition des abréviations

PU - PH : Professeur des Universités – Praticien Hospitalier

MCU – PH : Maître de Conférences – Praticien Hospitalier

AHU : Assistant Hospitalier Universitaire

PH : Praticien Hospitalier

PROGRAMME TCEO1

Responsable enseignement : Dr C. Clément

U E – 1er SEMESTRE

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT 1 (MT11) - Semestre 1

- Expertise (durée de l'épreuve = 30 min)
- Accompagnement Professionnel (durée de l'épreuve = 30 min)
- Gestion – Comptabilité (durée de l'épreuve = 30 min)
- Ergonomie en Odontologie (durée de l'épreuve = 30 min)
- Droit professionnel et médical (durée de l'épreuve = 30 min)

U E – 2ème SEMESTRE

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT 2 (MT12) - Semestre 2

- Communication dans la relation de soins (durée de l'épreuve = 30 min)
- Orthopédie Dento-Faciale – Odontologie Pédiatrique (durée de l'épreuve = 30 min)
- Odontologie du patient adulte (durée de l'épreuve = 30 min)
- Hématologie pratique (durée de l'épreuve = 30 min)
- Imagerie (durée de l'épreuve = 30 min)
- Hygiène – Asepsie (durée de l'épreuve = 30 min)

SENSIBILISATION AU HANDICAP			
EC n°	Enseignement Semestre 1	Volume horaire	Enseignant
	Jeudi 09 septembre 2021	11h-12h	Strazielle C

Cet enseignement est destiné à sensibiliser les futurs praticiens à l'approche du patient en situation de handicap en leur faisant rencontrer ces patients dans leur structure de vie.

Objectifs :

- Découverte des lieux d'accueil de patients en situation de handicap (IME, EEP, MAS, ESAT)
- Connaissances des différentes pathologies et de leurs particularités d'approche
- Partage d'expérience avec le personnel médical et médico éducatif sur l'approche de la bouche et les mesures d'hygiène orale.

ATELIER PRÉPARATION À LA THESE D'EXERCICE			
	Enseignement Semestre 1	Volume horaire	Enseignant
	Lundi 27 Septembre 2021	14h-16h	E. Mortier
	Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> • Expliquer ce que l'on attend d'une thèse d'exercice en terme d'objectif et d'exigences minimales (structure, présentation, contenu scientifique, etc...) • organiser un plan de thèse cohérent • donner aux étudiants une méthodologie de recherche bibliographique sur les moteurs de recherche et parmi les ouvrages non référencés présents à la bibliothèque 		Caubert C (BU)
	<ul style="list-style-type: none"> • Comment trouver un sujet ? Comment déposer son sujet devant la commission des thèses ? • Qui trouver comme encadrant ? • Où se former à Zotero ? A la recherche bibliographique ? • Comment composer un jury ? ... <p style="text-align: center;">Présence obligatoire avec ordinateur portable Amphi 600 A</p>		

CONSEIL DE L'ORDRE DES CHIRURGIENS-DENTISTES			
	Enseignement Semestre 1	Volume horaire	Enseignant
	Judi 16 Septembre 2021	14h-16h	
	Présence obligatoire – Salle des thèses		Représentants des conseils de l'Ordre de Lorraine

JOURNÉE D'INITIATION À L'IDENTIFICATION MÉDICO-LEGALE			
	Enseignement Semestre 1	Volume horaire	Enseignant
	Pas en 2021-2022		Dr Bou C.
	<p>Matin 9h Bref rappel système judiciaire / Procédure pénale Sémiologie post-mortem Opérations thanatologiques Identification comparative (identification odontologique et morsures)</p> <p>Après Midi 14h Identification évaluative ou estimative / Anthropologie d'identification Cas d'expertises judiciaires Evaluation</p> <p>Présence obligatoire –</p> <p>Enseignements à recouper avec les cours magistraux en Expertise du semestre 1 (MT11)</p>		

MATINÉE HYGIÈNE ET ASEPSIE EN MÉDECINE BUCCO-DENTAIRE			
	Enseignement Semestre 1	Volume horaire	Enseignant
	Pas en 2021-2022		
	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction et responsabilités du praticien en terme d'hygiène • Hygiène et désinfection au cabinet dentaire : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le contexte normatif et l'efficacité anti-microbienne ○ L'hygiène des mains ○ L'hygiène des surfaces • Ergonomie et optimisation de l'agencement du cabinet : premiers pas vers l'hygiène... <p style="text-align: center;">Présence obligatoire -</p> <p>Enseignements à recouper avec les cours magistraux en Hygiène et Stérilisation du semestre 2 (MT12)</p>		Clément C Baudet A Grosse C (Komet) Chevalier O (NSK)

S'INITIER À LA PRATIQUE LIBÉRALE ET CONSTRUIRE SON PROJET			
	Enseignement Semestre 1	Volume horaire	Enseignant
	Mercredi 15 septembre 2021	14h-16h	
	Régime obligatoire <ul style="list-style-type: none"> - URSAAF - Caisse retraite Assurance professionnelle libérale <p style="text-align: center;">Présence obligatoire – Amphi Lepois</p>		MACSF

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT 1 (MT11)			
EC n°	Enseignement Semestre 1	Volume horaire	Enseignant
	Droit / Expertise / Médiation	6 heures	
	<p>1. Notion de droit applicable à la santé.</p> <p>1.1 Hiérarchie du droit Français (notion).</p> <p>1.2 Le Code de la Santé Publique (CSP)) et les autres codes (Code de la sécurité sociale, code civil, code pénal, code de justice administrative).</p> <p>1.3 La déontologie et le code de déontologie.</p> <p>1.4 Le consentement.</p> <p>1.5 Le secret professionnel et le dossier du patient.</p> <p>1.6 La Responsabilité Civile Professionnelle.</p> <p>2. L'organisation de la justice en France.</p> <p>2.1 Les différents tribunaux et leur correspondance (cas pratiques en lien avec la dentisterie).</p> <p>2.2 Le droit pénal médical : article 16-3 CP (autorisation de porter atteinte à l'intégrité du corps).</p> <p>Les conditions de la légitimité de l'acte médical.</p> <p>2.3 La notion de victime en dentisterie (à cause accident, violence, professionnel lui-même...).</p> <p>3. Les autres organismes intervenant en expertise ou en médiation :</p> <p>3.1 L'ordre et la CDPI (juste rappel pour le positionner dans l'expertise).</p> <p>3.2 La Sécurité sociale.</p> <p>3.3 Notion de CRCI.</p> <p>3.4 Les assurances.</p> <p>4. L'expertise.</p> <p>4.1 l'expert et l'expert dentiste (assurance, judiciaire, administratif) : désignation et rôle, articles de loi en rapport.</p> <p>4.2 Le déroulement d'une expertise (cas concret) et rapport d'expertise.</p> <p>4.3 L'expertise judiciaire (civile, pénale, administrative, CIVI1) et la CDPI avec exemple</p>		<p>Baudot P</p> <p>Baudot P</p> <p>Baudot P</p> <p>Clément C</p>

	<p>de cas.</p> <p>4.4 L'expertise amiable (assurance, CCI, Sécurité sociale) avec exemple de cas.</p> <p>4.5 La nomenclature Dintilhac et notion de consolidation.</p> <p>4.6 La responsabilité du chirurgien dentiste en hygiène et asepie – cas particulier de la crise sanitaire</p> <p>5. La médiation</p> <p>5.1 Le médiateur</p> <p>5.2 La médiation : l'évolution avec une justice amiable et les textes de loi</p> <p>5.3 Les différents types de médiation en lien avec la santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La médiation au sein des structures hospitalières (avec exemple concret). • La conciliation avant CDPI au niveau de l'ordre (avec exemple concret) • La conciliation dans le cadre de la CCI. • La médiation dans le cadre du dispositif de médiation. • La médiation en lien avec une expertise amiable (avec exemple assurance). • La médiation à la suite de la saisine du défenseur des droits. • La médiation en lien avec l'expertise au sein du tribunal administratif. 		Baudot P
--	--	--	----------

Cet enseignement est destiné à sensibiliser les futurs praticiens à la conduite de l'expertise médico-légale, la pathologie séquellaire, l'estimation du dommage corporel en odontologie et par les problèmes de responsabilité médicale et d'assurances de personnes.

Objectifs selon *Association For Dental Education in Europe*

Domaine de compétence 1 Professionnalisme

- **Champ de compétence : 1.1 Éthique**

L'éthique constitue la base du professionnalisme. Le médecin dentiste diplômé doit comprendre les principes éthiques des soins de santé et doit savoir les appliquer dans tous les aspects de la médecine dentaire. Comme dans les autres domaines des soins de santé, les principes éthiques fondamentaux (Brennan et al., 2002) sont :

- la primauté du bien-être des patients
- le respect de l'autonomie des patients
- le respect de la justice sociale

Résultats attendus de l'apprentissage :

Un praticien de médecine-dentaire diplômé doit être capable de :

- 1.1.2 Réussir à faire la distinction entre situation éthique ou non et agir en conséquence
- 1.1.5 Garantir le respect des données confidentielles du patient à tout moment, y compris hors du cadre des soins
- 1.1.6 Témoigner du respect envers l'autonomie, les choix et le consentement éclairé du

patient

1.1.7 Faire preuve de franchise et agir sans délai en cas de mise en danger de la vie d'autrui, par lui-même, par un collègue, ou par l'environnement de soins

- **Champ de compétence : 1.2 Réglementation**

Le praticien de médecine bucco-dentaire diplômé doit connaître et doit respecter l'ensemble de la réglementation en vigueur dans le pays où il a étudié, la législation et les codes de bonnes pratiques qui s'appliquent à tous les aspects de la pratique de la médecine bucco- dentaire.

Résultats attendus de l'apprentissage :

Un praticien en médecine bucco-dentaire diplômé doit être capable de :

1.2.1. Décrire la réglementation de la pratique de la médecine bucco-dentaire, le cadre juridique local (du pays ou de l'association) et les différents codes de bonnes pratiques applicables à la médecine bucco-dentaire, en particulier l'obligation d'être inscrit auprès de l'organisme réglementaire approprié (tableau de l'Ordre professionnel)

1.2.2. Appliquer la loi et les directives concernant le consentement éclairé à l'ensemble des patients, dont les enfants et les adultes qui ne peuvent donner eux-mêmes leur consentement

1.2.3. Décrire le champ d'exercice de chaque membre de l'équipe soignante et s'assurer de son respect

1.2.4. Respecter les codes de bonnes pratiques ou les normes admises en matière de publicité quel qu'en soit le support

1.2.5. Connaître et respecter les implications du cadre réglementaire et législatif en matière de santé et de sécurité, comme les mesures de prévention et de contrôle des infections, la protection des données et l'utilisation des rayonnements ionisants

- **Champ de compétence : 1.3 attitude professionnelle**

Le comportement professionnel peut être compris comme la manière dont chacun conçoit et concilie les différents aspects de la pratique professionnelle, et accepte obligations et responsabilités professionnelles. Cette compétence transversale est manifeste au travers de soins de médecine dentaire de très grande qualité.

Résultats attendus de l'apprentissage :

Un praticien de médecine bucco-dentaire diplômé doit être capable de :

1.3.1. Communiquer efficacement avec les patients (y compris avec les familles et les personnels accompagnants), les autres membres de l'équipe soignante, tous les autres professionnels de santé et le public en général

1.3.3. Respecter les concepts sociaux de soins de santé, reconnaître l'honneur de se voir confier la responsabilité sociale de soigner et accepter que ceci entraîne des responsabilités

1.3.4. Adopter une attitude de soins centrée sur le patient, s'assurer que les intérêts du patient sont prioritaires et les protéger constamment

1.3.6. Savoir prendre du recul et identifier ses propres limites par la réflexion, une approche critique et l'évaluation par les pairs

1.3.9. D'analyser ses propres gestes, décisions et réalisations et être capable d'utiliser cette analyse dans le cadre d'un processus de développement professionnel continu

1.3.10. Faire preuve de responsabilité et montrer la nécessité d'expliquer ses actes et décisions avec ouverture et transparence

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT 1 (MT11)			
EC n°	Enseignement Semestre 1	Volume horaire	Enseignant
	ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL	06 heures	
	Thématiques abordées : - L'exercice et les contrats étudiants - Les différentes formes d'exercice et leurs contrats - Le contenu et le contenant du Stage actif avec la sécurité des soins - Notions de gestion du cabinet dentaire (rachat ou création)	4h	Tisserand A
	<ul style="list-style-type: none"> • La femme chirurgien-dentiste 	2h	Petit C

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT 1 (MT11)			
EC n°	Enseignement Semestre 1	Volume horaire	Enseignant
	GESTION - COMPTABILITÉ		
	GESTION	14 heures	
	* Cours 1 - Première Installation en libéral : rachat ou création ? - Critères de recherches - Les démarches d'évaluations avant l'achat	2h visio	Barone S.
	* Cours 2 - Après l'achat ou la création - Les démarches administratives - Les obligations règlementaires - Les baux professionnels	2h visio	Barone S.
	* Cours 3 - L'entrée dans la vie professionnelle - L'activité moyenne des Chirurgiens-dentistes - La fiscalité	2h visio	Barone S.
	* Cours 4 - Les contributions sociales obligatoires - Les sociétés civiles immobilières (SCI)	2h visio	Barone S.
	* Cours AGA - Les associations de gestion agréée, leurs missions et les obligations de l'adhérent	2h	Pagnoncelli S.
	* Cours 5 - Le personnel du cabinet dentaire - Les assurances du Chirurgien-dentiste	2h visio	Barone S.
	* Cours 6 - Critères de recherches pour un local professionnel, accessibilité et sécurité aux cadres bâtis, rappels et évolution de l'application de la loi du 11 février 2005	2h visio	Barone S.
	COMPTABILITÉ	15 heures	Boyer J
	- Les obligations comptables générales - Régime de déclaration contrôlée - Support de la comptabilité : le livre journal - Plan comptable - Exigences dans la tenue de comptabilité - Choix de la méthode comptable - Enregistrement des recettes - Enregistrement des dépenses	Présentiel + visio	

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT 1 (MT11)			
EC n°	Enseignement Semestre 1	Volume horaire	Enseignant
	ERGONOMIE	20 heures + 2h45 TP	
	* Cours magistraux : Les pathologies induites (rachidiennes et musculosquelettiques) en chirurgie dentaire: diagnostic, traitement, prévention	3 h	Paysant J
	* Cours magistraux : - Rythmes circadiens, horloge biologique - L'ergonomie du métier de Chirurgien-Dentiste - Les positions de confort articulaire, les stratégies d'équilibre musculaire, de récupération * Travaux Pratiques : Proposition d'exercices d'échauffement, de préparation à l'activité physique pour éviter l'apparition des TMS liés aux gestes professionnels et à la pratique sportive	4 h 2h TP/étudiants 4 groupes	Villard L Odabachian N Villard L
	* Cours magistraux : - Ergonomie et gestuelle des actes en odontologie	E-learning + 3h de restitution 3 h	Clément C
	- Prévention des troubles musculo-squelettiques en cabinet dentaire	2 h	Baudet A
	- Problèmes visuels au cabinet dentaire	2 h	
	- Problèmes auditifs au cabinet dentaire	1 h	
	* Travaux pratiques obligatoires Travail à quatre mains/ Transfert d'instruments Pas cette année	45 min/groupe de 20	Clément C
	Santé et sécurité au travail des chirurgiens dentistes * Cours magistraux : - Evaluer les risques professionnels au cabinet pour le chirurgien-dentiste et son personnel : le Document unique , les risques psychosociaux au travail et les troubles musculosquelettiques, les registres obligatoires en santé au travail (3h) - Evaluation du risque chimique au cabinet dentaire pour mieux le prévenir (2h)	5h e-learning	Salzgeber J
	TOTAL	20 heures 2h45 TP	

Objectifs selon Association For Dental Education in Europe

Domaine de compétence 2 Une pratique sûre et efficace

- Champ de compétence 2.2 : organisation et encadrement

Il est de plus en plus clair qu'un encadrement clinique efficace engendre une meilleure qualité de soins. Pour bien encadrer, il faut définir un projet pour l'équipe de soins et lui proposer de mettre en œuvre des valeurs et des objectifs stratégiques propres. Pour bien gérer, il faut allouer les ressources en fonction des objectifs à atteindre (Swanwick et McKimm, 2010). En tant que chef de l'équipe de soins au sens large, le médecin-dentiste se doit de mettre en place une approche systématique de soins centrés sur le patient tout en lui garantissant sécurité et qualité de traitement, ce qui nécessite une organisation transparente et intègre du personnel et des ressources. Ceci revient à s'assurer que dirigeant, gestionnaire et équipe respectent toutes les politiques et les procédures nationales. Toutefois, dès qu'ils ont obtenu leur diplôme, les médecins-dentistes doivent aussi savoir traiter les problèmes de fonctionnement mineurs, évaluer leurs résultats et proposer des améliorations.

Résultats attendus de l'apprentissage :

Un médecin-dentiste diplômé doit être capable de :

- 2.2.1. Mettre en place, organiser et conserver un environnement de travail en toute sécurité
- 2.2.2. Organiser son temps et ses ressources avec efficacité
- 2.2.3. Faire participer les autres membres de l'équipe de soins à la gestion des risques, par exemple :
 - la position de travail
 - la perception visuelle
 - l'utilisation des équipements
 - la gestion du stress et du burnout (épuiement au travail)
 - le risque d'infection croisée
 - l'utilisation de produits chimiques dangereux et de radiations ionisantes
- 2.2.5. Gérer les problèmes à court et à plus long terme
- 2.2.6. Apporter des modifications à l'équipe de soins et à l'ensemble de l'environnement clinique, si celles-ci permettent plus d'efficacité et une plus grande pérennité des ressources

- Champ de compétence 2.3 : travail en équipe et communication

En tant que professionnel de santé autonome, un médecin-dentiste diplômé doit être capable de communiquer de manière efficace avec ses patients, les équipes de soins locales/existantes et tous les autres professionnels de santé impliqués dans les soins du patient. Être capable de communiquer et de s'intégrer dans une équipe demande une grande compétence émotionnelle (Flowers et al., 2014). On attend des nouveaux diplômés qu'ils soient capables de prendre en charge leurs propres patients dans le cadre des soins primaires. Ceci signifie qu'ils doivent avoir intégré les manières de communiquer à l'écrit et à l'oral, qu'ils doivent savoir organiser leur temps, être ponctuels et qu'ils doivent connaître leurs limites personnelles et professionnelles. Parmi les problèmes les plus souvent cités avec les nouveaux diplômés, on trouve leur incapacité à reconnaître quand demander de l'aide et leur difficulté à s'organiser (Gilmour et al., 2014). Il est donc important de préparer régulièrement les étudiants, en leur proposant des activités cliniques réalistes et minutieusement planifiées. Le besoin de communiquer efficacement peut aussi concerner plus largement les organisations réglementaires et professionnelles, ainsi que les professionnels de santé et les compagnies d'assurance.

Résultats attendus de l'apprentissage :

Un médecin-dentiste diplômé doit être capable de :

- 2.3.1. Diriger avec efficacité tous les membres de l'équipe de soins
- 2.3.2. Décrire les fonctions de tous les membres de l'équipe de soins et la manière dont ils peuvent contribuer à une approche centrée sur le patient et offrir en toute sécurité des soins efficaces
- 2.3.3. Demander et partager informations et connaissances professionnelles oralement, par écrit ou par courriel
- 2.3.20. Adopter une attitude professionnelle adéquate envers chaque membre de l'équipe de soins et chaque professionnel de santé

- Champ de compétence 2.4 : audit (évaluation) et gestion des risques

Les dangers encourus par un patient pendant les soins peuvent être minimisés grâce à une gestion efficace des risques. En conséquence, les médecins-dentistes doivent savoir reconnaître, interpréter et comprendre les signes inquiétants afin d'éviter qu'ils ne se reproduisent. L'audit clinique est un processus qui permet de mesurer, de surveiller et de comparer la qualité des soins en regard de normes professionnelles ou de résultats antérieurs. Ceci est une première étape essentielle pour identifier les risques systémiques et ainsi garantir des soins centrés sur le patient sûrs et efficaces.

Résultats attendus de l'apprentissage :

Un médecin-dentiste diplômé doit être capable de :

- 2.4.1. Tenir à jour un dossier patient précis et sécurisé, conformément aux dispositions légales
- 2.4.3. Gérer les risques au sein de l'environnement clinique avec transparence et efficacité, notamment le risque d'infection croisée, l'utilisation de matériaux dangereux et l'utilisation de radiations ionisantes
- 2.4.5. Instaurer un contrôle régulier des équipements dentaires en respectant les délais
- 2.4.7. Interpréter, mettre en place et diffuser les différents aspects de l'évaluation et de la gouvernance clinique

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT 1 (MT11)			
EC n°	Enseignement Semestre 1	Volume horaire	Enseignant
	DROIT PROFESSIONNEL ET MÉDICAL	14 heures	
	* Droit Civil Les divisions du droit Les sources du droit L'organisation judiciaire Le fonctionnement des juridictions	2h e-learning	Maître Jaquet
	* Droit de la Sécurité Sociale - Droit de prescription - Médicaments et prise en charge - Le médicament générique - La Tarification à l'Activité (T2A) - La convention dentaire 2018/2023 : actualités et règles de facturations avec des rappels sur les ALD, les TNS, (réponses aux questions)	8h	Hannart N
	* Ethique Médical Droit et éthique, application en prothèse et en chirurgie buccale	4h	Riffault- Eguether A
	TOTAL UE	75 heures CM 2h45 TP	

Objectifs pédagogiques :Droit de la sécurité sociale :

- Rappeler les principes d'une rédaction d'ordonnance, connaître le médicament générique
- Permettre à l'étudiant de se repérer dans le choix de codes CCAM pour les actes prévus, de connaître les dernières informations sur la convention de l'année en cours et de l'année suivante, les avenants, les parutions au Journal Officiel et la version de la CCAM en cours
- Rappeler les grands principes de la CCAM, les questions posées par la profession et échanger sur les principales erreurs de cotation retrouvées, retour sur les campagnes d'accompagnement des professionnels de santé en cours de l'assurance maladie

Ethique

Objectifs selon *Association For Dental Education in Europe*

Domaine de compétence 1 Professionnalisme

- **Champ de compétence : 1.1 Éthique**

L'éthique constitue la base du professionnalisme. Le médecin dentiste diplômé doit comprendre les principes éthiques des soins de santé et doit savoir les appliquer dans tous les aspects de la médecine dentaire. Comme dans les autres domaines des soins de santé, les principes éthiques fondamentaux (Brennan et al., 2002) sont :

- la primauté du bien-être des patients
- le respect de l'autonomie des patients
- le respect de la justice sociale

Résultats attendus de l'apprentissage :

Un praticien de médecine-dentaire diplômé doit être capable de :

- 1.1.1 Appliquer les principes éthiques fondamentaux lors des soins des patients et de la recherche en santé
- 1.1.2 Réussir à faire la distinction entre situation éthique ou non et agir en conséquence
- 1.1.3 Appliquer les principes éthiques aux aspects commerciaux de la médecine dentaire
- 1.1.4 Faire preuve de dignité et de respect des autres, sans distinction d'âge, de culture, d'origine nationale ou sociale, de handicap, de sexe, de langue maternelle, de religion ou d'orientation sexuelle
- 1.1.5 Garantir le respect des données confidentielles du patient à tout moment, y compris hors du cadre des soins
- 1.1.6 Témoigner du respect envers l'autonomie, les choix et le consentement éclairé du patient
- 1.1.7 Faire preuve de franchise et agir sans délai en cas de mise en danger de la vie d'autrui, par lui-même, par un collègue, ou par l'environnement de soins
- 1.1.8 Faire preuve de professionnalisme dans le domaine du numérique en protégeant les données des patients, et en utilisant de manière appropriée les réseaux sociaux et les moyens de communication numérique, en étant conscient que ces activités pourraient provoquer des situations éthiques délicates et/ou entacher, voire discréditer, toute la profession

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT 2 (MT12)			
EC n°	Enseignement Semestre 2	Volume horaire	Enseignant
	COMMUNICATION DANS LA RELATION DE SOINS en 2021-2022	12 heures	Yasukawa K
	1-Relation patient/praticien	2 ou 3h	Yasukawa K
	2-Hypnose lors des soins dentaires	2h	Yasukawa K
	3-Patient expert, Expert profane, Patient éducateur passe en 4^e année Tous les cours du Dr Yasukawa en <i>e-learning</i>	2h	Yasukawa K
	4-La communication au cabinet dentaire libéral, conseils pratiques d'un praticien libéral	2h	Schouver J
	5-Communication entre professionnel de santé	2h	Juras C
	Hypnose application à l'enfant	1 à 2h	Prévoist J
	Logiciel <i>Smile Design</i>	1h	Syda PM
	TOTAL	12 heures	

Objectifs selon Association For Dental Education in Europe

Domaine de compétence 1 Professionnalisme

- **Champ de compétence : 1.3 Attitude professionnelle**

Le comportement professionnel peut être compris comme la manière dont chacun conçoit et concilie les différents aspects de la pratique professionnelle, et accepte obligations et responsabilités professionnelles. Cette compétence transversale est manifeste au travers de soins de médecine dentaire de très grande qualité.

Résultats attendus de l'apprentissage :

Un praticien de médecine bucco-dentaire diplômé doit être capable de :

- 1.3.1. Communiquer efficacement avec les patients (y compris avec les familles et les personnels accompagnants), les autres membres de l'équipe soignante, tous les autres professionnels de santé et le public en général
- 1.3.8. Choisir et classer les options de traitement par ordre de priorité selon chaque patient (besoins, objectifs et valeurs personnels). Les options de traitement doivent être compatibles avec les thérapeutiques contemporaines et en accord avec les droits humains, une philosophie de prise en charge globale des soins dentaires et les aspects économiques des soins de santé
- 1.3.9. D'analyser ses propres gestes, décisions et réalisations et être capable d'utiliser cette analyse dans le cadre d'un processus de développement professionnel continu
- 1.3.10. Faire preuve de responsabilité et montrer la nécessité d'expliquer ses actes et décisions avec ouverture et transparence

Domaine de compétence 2 Une pratique clinique sûre et efficace

- **Champ de compétence : 2.3 : Travail en équipe et communication**

En tant que professionnel de santé autonome, un médecin-dentiste diplômé doit être capable de communiquer de manière efficace avec ses patients, les équipes de soins locales/existantes et tous les autres professionnels de santé impliqués dans les soins du patient. Être capable de communiquer et de s'intégrer dans une équipe demande une grande compétence émotionnelle (Flowers et al., 2014). On attend des nouveaux diplômés qu'ils soient capables de prendre en charge leurs propres patients dans le cadre des soins primaires. Ceci signifie qu'ils doivent avoir intégré les manières de communiquer à l'écrit et à l'oral, qu'ils doivent savoir organiser leur temps, être ponctuels et qu'ils doivent connaître leurs limites personnelles et professionnelles. Parmi les problèmes les plus souvent cités avec les nouveaux diplômés, on trouve leur incapacité à reconnaître quand demander de l'aide et leur difficulté à s'organiser (Gilmour et al., 2014). Il est donc important de préparer régulièrement les étudiants, en leur proposant des activités cliniques réalistes et minutieusement planifiées. Le besoin de communiquer efficacement peut aussi concerner plus largement les organisations réglementaires et professionnelles, ainsi que les professionnels de santé et les compagnies d'assurance.

Résultats attendus de l'apprentissage :

Un médecin-dentiste diplômé doit être capable de :

- 2.3.1. Diriger avec efficacité tous les membres de l'équipe de soins
- 2.3.2. Décrire les fonctions de tous les membres de l'équipe de soins et la manière dont ils peuvent contribuer à une approche centrée sur le patient et offrir en toute sécurité des soins efficaces
- 2.3.3. Demander et partager informations et connaissances professionnelles oralement, par écrit ou par courriel
- 2.3.4. Entamer des démarches d'orientation appropriées pour organiser efficacement les soins, y compris en cas de soupçon de maltraitance et de négligence
- 2.3.5. Demander et communiquer correctement les résultats de biologie clinique et de toute autre procédure et test diagnostique
- 2.3.6. Participer aux soins d'urgence et aux soins de routine de l'équipe médicale élargie, en fonction des besoins
- 2.3.7. Obtenir le consentement éclairé des patients en leur expliquant les différents aspects du plan de traitement et en leur présentant clairement les risques, les bénéfices et la durée prévisible des interventions thérapeutiques
- 2.3.8. Présenter clairement aux patients les propriétés des matériaux les plus utilisés, ainsi que les risques et bénéfices attendus
- 2.3.9. Eduquer les patients de tous âges, en insistant sur les concepts actuels de santé orale, prévention, évaluation des risques et traitement des pathologies orales.
- 2.3.10. Estimer et prendre en compte le développement verbal, intellectuel, socio-émotionnel des patients
- 2.3.11. Prendre en charge efficacement les patients dont les besoins, les demandes et les exigences peuvent peser sur la planification et la prestation des soins dentaires courants

- 2.3.12. Sensibiliser le patient sur l'importance de son rôle dans la prévention des pathologies orales, en utilisant autant que possible des méthodes et des approches personnalisées
- 2.3.13. Expliquer et discuter avec le patient du recours à des procédures plus complexes et savoir à quel moment et de quelle manière l'adresser à un spécialiste
- 2.3.14. Evaluer les résultats du traitement et mettre en place un suivi et un programme de maintenance efficaces pour les patients, en coopération avec l'ensemble de l'équipe de soins si nécessaire
- 2.3.15. Résoudre les problèmes bucco-dentaires aigus, et savoir comment adresser un patient à un autre professionnel ou prescrire des médicaments
- 2.3.16. Conseiller le patient concernant la nature et la sévérité de ses maladies et de ses troubles. Proposer des options réalistes, présenter les étapes du traitement, et l'informer du pronostic probable
- 2.3.17. Communiquer efficacement avec le technicien du laboratoire de prothèse pour concevoir et prescrire les restaurations et appareils appropriés
- 2.3.18. Mettre en place un contrôle efficace de la qualité des prothèses (fixées et amovibles) et de tout autre dispositif, notamment les implants dentaires et leurs éléments associés
- 2.3.19. Former les autres professionnels médicaux et dentaires aux compétences fondamentales pour la promotion de la santé orale
- 2.3.20. Adopter une attitude professionnelle adéquate envers chaque membre de l'équipe de soins et chaque professionnel de santé

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT 2 (MT12)			
EC n°	Enseignement Semestre 2	Volume horaire	Enseignant
	ORTHOPÉDIE DENTO-FACIALE – ODONTOLOGIE PÉDIATRIQUE	13 heures	
	ORTHOPÉDIE DENTO-FACIALE	3h	
	- Fentes - Traitements ODF chez les Adultes - Contention / Indications ODF	1h 1h 1h	Vande Vannet B Tran M. L.
	ODONTOLOGIE PÉDIATRIQUE	10h	
	* Soins sous anesthésie générale	2h	Prévost J
	* Première molaire permanente	2h	Prévost J
	* ED Prescription chez l'enfant : rappels	2h	Jager S
	* La revascularisation endodontique : une nouvelle thérapeutique des permanentes immatures nécrosées.	2h	Hernandez M
	TOTAL	13 heures	

Objectifs pédagogiques :

Pour l'Orthopédie Dento-Faciale :

- Acquérir les connaissances pour poser un diagnostic orthodontique correct.
- Connaître les possibilités de traitement avec du matériel orthopédique.
- Connaître les corrections orthodontiques simples.
- Connaître le fonctionnement d'une équipe de fente.
- Connaître les grandes lignes de la stratégie de traitement des patients atteints de fente.

Pour l'odontologie pédiatrique, c'est un enseignement d'approfondissement. Après deux années passées en clinique, l'étudiant a été confronté à des situations complexes : enfant en échec de soin, situations complexes consécutives à des traumatismes ou des lésions importantes en denture permanente immature. Cet EC a pour but de lui présenter des solutions adaptées à ces situations.

- Connaissances des possibilités de prise en charge en cas d'échec de soins chez un jeune patient.
- Connaissances des indications et contre-indications des soins sous sédation consciente par inhalation de MEOPA et sous anesthésie générale.
- Connaissance du déroulement des soins sous sédation consciente par inhalation de MEOPA et sous anesthésie générale.
- Connaissances de nouvelles thérapeutiques pulpaires pour la dent permanente immature
- Gestion multidisciplinaire de la première molaire permanente dans des cas complexes.

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT 2 (MT12)			
EC n°	Enseignement Semestre 2	Volume horaire	Enseignant
	ODONTOLOGIE DU PATIENT ADULTE	30 heures	
	<p>* Le point sur les antibiotiques en Odontostomatologie</p> <p>1. Contexte</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan National ATB 2011-2016, Ministère de la Santé • Enquête de pratique, l'état des lieux <ul style="list-style-type: none"> ○ Evolution des consommations d'antibiotiques en France (ANSM 2012) ○ Evaluation de la Prescription d'antibiotiques par les Chirurgiens-Dentistes Omnipraticiens (CNAMTS 2005) • Le bon usage des antibiotiques : une priorité de Santé Publique <p>2. Notions fondamentales : Microbiologie et Pharmacologie des antibiotiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définition d'un antibiotique • Caractéristiques d'un antibiotique • Classification des antibiotiques • Cibles bactériennes des antibiotiques • Les paramètres d'activité d'un antibiotique • L'antibiogramme – Notion de spectres • La résistance bactérienne aux antibiotiques • Autres paramètres à prendre en compte <p>3. Antibiotiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Antibiotiques inhibant la synthèse de la paroi bactérienne • Antibiotiques inhibant la synthèse des protéines • Antibiotiques inhibant la synthèse des acides nucléiques <p>4. Principes d'utilisation des antibiotiques en odontostomatologie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recommandations antibiotiques • Guidelines on the prevention, diagnosis, and treatment of infective endocarditis (new version 2009) • Prescription des antibiotiques en Pratique Bucco-Dentaire, ANSM (AFSSAPS), juillet 2011 <ul style="list-style-type: none"> ○ Messages clés ○ Antibiothérapie prophylactique ○ Antibiothérapie curative ○ Principes de prescription 	3h e-learning	Yasukawa K
	* Prescription chez la femme enceinte et allaitante	2h e-learning	Yasukawa K
	* Perturbateurs endocriniens en médecine bucco dentaire	2h e-learning	Yasukawa K
	* Mise en forme canalaire mécanisée en endodontie	2h	Balthazard R
	* Traitements des agénésies du secteur antérieur	3h	Schouver J
	* La prise en charge des Syndromes d'Apnées Obstructives du Sommeil (SAOS)	2h	Schouver J
	* Introduction à l'utilisation des procédés additifs en prothèses	1h	Moby V
	* Les lésions vasculaires de la face : à propos d'un cas	1h	De Verbizier C
	* Implantologie (contenu à préciser)	2h	Bravetti P

* Prothèse amovible complète basée sur l'expérience clinique : assurer l'essentiel et contourner les pièges	3h Pas cette année	Louis JP
Matériaux esthétiques en CFAO	1h	Momper J
* Pathologies orales ED Ulcérations et aphtoses ED Kératoses et lichen plan ED Erosions, vésicules, maladies bulleuses ED Mycoses buccales	8 h	Larras P
TOTAL	30 heures	

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT 2 (MT12)			
EC n°	Enseignement Semestre 2	Volume horaire	Enseignant
	HÉMATOLOGIE PRATIQUE	4 heures	
	Hémophilie et troubles congénitaux de l'hémostase	2h	Martin M
	Pharmacologie des antithrombotiques, Recommandations en chirurgie buccale	2h	Martin M
	TOTAL	4 heures	

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT 2 (MT12)			
EC n°	Enseignement Semestre 2	Volume horaire	Enseignant
	ED IMAGERIE (Co-responsables Dr Moby et Dr Joseph) Présence obligatoire	6 heures 45	
	CBCT: Introduction, principes physiques et techniques d'acquisition	30 mn	Moby V/ Joseph D
	Apport du CBCT en imagerie dento-maxillaire (versus scanner)	30 mn	Moby V/ Joseph D
	Anatomie radiologique en CBCT	1h30	Phulpin B
	Imagerie dento-maxillaire en coupes en Odontologie Pédiatrique	1 h	Prévoist J
	Apport du CBCT dans l'imagerie des sinus	45 mn	Lecocq S / C. Griffaton
	Simulation et modélisation 3D	2 h	Joseph D
	CBCT : Justification et législation	30 mn	Strazielle C
	TOTAL	6 heures 45	

Objectifs :

- connaissance des indications de prescription des examens d'imagerie 3D (scanner, CBCT) en denture permanente et dans le cadre du développement des arcades dentaires,
- décryptage des lésions présentes au niveau de la sphère oro-faciale, et des relations dents-sinus/dents-structures vasculo-nerveuses
- apprentissage de la planification sur ordinateur dans le cadre d'un bilan pré-implantaire
- acquisition des aspects réglementaires de l'imagerie CBCT

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT 2 (MT12)			
EC n°	Enseignement Semestre 2	Volume horaire	Enseignant
	HYGIÈNE - ASEPSIE	11 heures	
	* Les dispositifs médicaux réutilisables et stérilisables au cabinet dentaire	2h	Benoît F et Clément C
	* Les normes de traitement des dispositifs médicaux en milieu hospitalier et en pratique libérale	4h e-learning	Baudet A
	* Traçabilité	2h	Baudet A
	* Qualité	2h	
	* Mesures d'hygiène en période d'épidémie virale transmissible par voie respiratoire : exemple du Covid-19	1h e-learning	
	TOTAL	11 heures	

Objectifs :

- connaissance du cycle de stérilisation en Odontologie, des systèmes de traitement physique des dispositifs médicaux réutilisables dans le respect des normes imposées
- connaissance des possibilités de traitement des porte-instruments dynamiques (PID) dans le respect des normes imposées
- Comprendre les enjeux de la qualité pour les établissements de santé, les cabinets libéraux
- Identifier les stratégies pour développer la qualité au cabinet
- Savoir identifier et utiliser les référentiels qualité adaptés
- Appréhender le respect des bonnes pratiques professionnelles

Objectifs selon Association For Dental Education in Europe

Domaine de compétence 2 Une pratique sûre et efficace

- **Champ de compétence 2.1 : une pratique fondée sur des preuves scientifiques**

S'il est indispensable que les dentistes connaissent les données scientifiques qui sont au cœur de leur pratique clinique, il est tout aussi indispensable de s'assurer que les données dont ils disposent soient solides et récentes. Il faut donc que le praticien soit motivé, capable de rechercher les informations nouvelles, tienne compte de leur provenance, évalue leur fiabilité et sache les utiliser à bon escient dans son environnement clinique.

Résultats attendus de l'apprentissage :

Un médecin-dentiste diplômé doit être capable de :

2.1.1. Démontrer une compréhension approfondie des fondements scientifiques de la médecine bucco-dentaire (les sciences biomédicales qui entrent en jeu, les mécanismes d'apprentissage, la méthode scientifique et l'évaluation des preuves)

2.1.2. Utiliser dans chaque situation clinique, les dernières avancées dans les domaines des sciences biologiques, médicales et cliniques

2.1.3. Évaluer le bien-fondé des allégations du monde industriel, principalement en ce qui concerne le risque, le bénéfice clinique attendu et le coût des produits et des techniques

2.1.4. Évaluer les publications de la recherche clinique, de la recherche scientifique et de la recherche en santé publique (l'épidémiologie, les sciences sociales, l'éducation à la santé et l'éducation du patient) et les utiliser pour améliorer la santé orale du patient

- **Champ de compétence 2.2 : organisation et encadrement**

Il est de plus en plus clair qu'un encadrement clinique efficace engendre une meilleure qualité de soins. Pour bien encadrer, il faut définir un projet pour l'équipe de soins et lui proposer de mettre en œuvre des valeurs et des objectifs stratégiques propres. Pour bien gérer, il faut allouer les ressources en fonction des objectifs à atteindre (Swanwick et McKimm, 2010). En tant que chef de l'équipe de soins au sens large, le médecin-dentiste se doit de mettre en place une approche systématique de soins centrés sur le patient tout en lui garantissant sécurité et qualité de traitement, ce qui nécessite une organisation transparente et intègre du personnel et des ressources. Ceci revient à s'assurer que dirigeant, gestionnaire et équipe respectent toutes les politiques et les procédures nationales. Toutefois, dès qu'ils ont obtenu leur diplôme, les médecins-dentistes doivent aussi savoir traiter les problèmes de fonctionnement mineurs, évaluer leurs résultats et proposer des améliorations.

Résultats attendus de l'apprentissage :

Un médecin-dentiste diplômé doit être capable de :

- 2.2.1. Mettre en place, organiser et conserver un environnement de travail en toute sécurité
- 2.2.2. Organiser son temps et ses ressources avec efficacité
- 2.2.4. Savoir par quels canaux et à quels niveaux faire part d'éventuelles préoccupations en sachant que les auteurs de ces alertes sont à l'abri de toute discrimination
- 2.2.5. Gérer les problèmes à court et à plus long terme
- 2.2.6. Apporter des modifications à l'équipe de soins et à l'ensemble de l'environnement clinique, si celles-ci permettent plus d'efficacité et une plus grande pérennité des ressources

- **Champ de compétence 2.4 : audit (évaluation) et gestion des risques**

Les dangers encourus par un patient pendant les soins peuvent être minimisés grâce à une gestion efficace des risques. En conséquence, les médecins-dentistes doivent savoir reconnaître, interpréter et comprendre les signes inquiétants afin d'éviter qu'ils ne se reproduisent. L'audit clinique est un processus qui permet de mesurer, de surveiller et de comparer la qualité des soins en regard de normes professionnelles ou de résultats antérieurs.

Résultats attendus de l'apprentissage :

Un médecin-dentiste diplômé doit être capable de :

- 2.4.3. Gérer les risques au sein de l'environnement clinique avec transparence et efficacité, notamment le risque d'infection croisée, l'utilisation de matériaux dangereux et l'utilisation de radiations ionisantes
- 2.4.5. Instaurer un contrôle régulier des équipements dentaires en respectant les délais
- 2.4.7. Interpréter, mettre en place et diffuser les différents aspects de l'évaluation et de la gouvernance clinique

EN CAS DE DIFFICULTÉS
IMPACTANT VOS ÉTUDES

LE COMITÉ
BASE
SE TIENT À
VOTRE DISPOSITION

N'ATTENDEZ PAS ET CONTACTEZ-NOUS :

- ▀ medecine-base-etu@univ-lorraine.fr
- ▀ sos@lamin.fr

COMITÉ
BASE



Faculté de Médecine
9, avenue de la Forêt de Haye
54500 Vandœuvre les Nancy

VOUS VOUS
SENTEZ EN
DIFFICULTÉ
PENDANT
VOS ÉTUDES ?

COMITÉ
BASE



Bienveillance
Accompagnement et
Suivi des
Étudiants



MISE EN PLACE DU
COMITÉ
BASE

Depuis 2015, un comité a été mis en place pour tous les étudiants de la Faculté de Médecine, du 1^{er} au 3^e cycle, et se tient à votre disposition, conjointement avec le CHRU de Nancy, en cas de difficultés.

Notre objectif est
de proposer aux
étudiants du cursus
médical une prise en
charge adaptée lors de
traversées difficiles tout au
long des études.

 **NOS DOMAINES D'INTERVENTION**

Vous vous sentez en difficulté et ceci impacte vos études et votre vie personnelle.

Quelle que soit la nature de ces difficultés :

- ▀ Méthode de travail
- ▀ Doubte sur la poursuite des études
- ▀ Perte de motivation
- ▀ Relations professionnelles
- ▀ Psychologiques ou psychiatriques
- ▀ de Santé
- ▀ Familiales
- ▀ Sociales
- ▀ Financières

 **NOS VALEURS**

- ▀ Bienveillance et Confidentialité
- ▀ Ecoute et Empathie
- ▀ Accueil et Disponibilité

 **ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL ET CONFIDENTIEL**

L'accompagnement se décline sous la forme d'un entretien préalable, confidentiel et bienveillant, visant à apporter un regard extérieur pour analyser vos difficultés, et réfléchir ensemble aux solutions possibles.

 **NOTRE ÉQUIPE**

Le comité BASE et l'Association des Médecins Internes de Nancy, via son site SOS@lamin.fr (contact avec un référent interne) :

- ▀ Une équipe d'enseignants
- ▀ Un réseau de psychiatres accessibles rapidement et le cas échéant gratuitement
- ▀ Un relais vers les dispositifs sociaux de l'Université de Lorraine et du CHRU



CLASS - Centre Lorrain d'Appui Solidarité Santé
en lien avec le CNA - Centre National d'Appui à la qualité de vie
des étudiants en santé



Bien-être et santé des étudiants du collegium Santé

● Santé-Social
● ● ● ●

Toute l'année et spécial Covid-19

Télécharger la brochure : <https://wikidocs.univ-lorraine.fr/x/GgCkEg>